



DÉBATS & ANALYSES

LES PREMIERS RÉSULTATS DU SUCCESSEUR D'APB

Parcoursup, un retour en arrière de deux siècles

La sélection opérée par la plate-forme est en elle-même porteuse d'injustices, démontre le sociologue Pierre Merle

Par PIERRE MERLE

A l'occasion de la publication des premiers résultats de la plate-forme Parcoursup, le 22 mai, à peine plus d'un candidat sur deux avait reçu une affectation, plus de 300 000 étaient en attente, et 29 000 avaient tous leurs souhaits refusés. Au 1^{er} juin, 575 000 candidats ont au moins une proposition, mais 199 000 attendent, et 24 000 sont toujours sans proposition.

Outre le nombre croissant d'abandons, Parcoursup soulève de nombreux problèmes. Parmi les candidats encore en attente, les bacheliers des filières professionnelles et technologiques sont surreprésentés. Pourquoi ? Anticipant un refus d'inscription dans les filières universitaires, ces jeunes ont adapté leur stratégie et ont plus souvent choisi les filières courtes, BTS et IUT, qui correspondent mieux à leurs parcours. Or ces filières sont également très demandées par les bacheliers généraux, et la sélection favorise davantage ces derniers, jugés plus aptes à réussir des études supérieures. Parcoursup ne règle donc pas un problème essentiel : une affectation de candidats dans des filières qui n'ont pas été conçues pour eux.

L'augmentation de l'offre de ces filières courtes serait bienvenue. La ministre de l'enseignement supérieur y est favorable, mais les choix financiers du gouvernement ne permettront que des ajustements marginaux. Ce qui est dommage tant pour les jeunes que pour la nation.

Une autre limite de Parcoursup est de ne pas assurer une sélection juste des candidats. Les conseils de classe, qui évaluent chaque lycéen selon les critères définis par Parcoursup (autonomie, méthode de travail, esprit d'initiative, capacité à s'investir), ont des pratiques divergentes. Certains conseils ont essayé de répondre le mieux possible à ces critères. D'autres, considérant qu'il n'était pas possible de réaliser une évaluation objective sur des critères jugés subjectifs et/ou souhaitant donner le plus de chances possible à leurs élèves, ont décidé de mettre les appréciations « très satisfaisante » ou « satisfaisante » à la quasi-totalité d'entre eux. La tentation d'aider les élèves de l'établissement, voire le favoritisme, est inévitable. Une sélection juste ne peut pas émerger de telles pratiques.



La prise en compte des notes de chaque candidat est tout aussi problématique. Même si les évaluations des lycéens seront, à l'avenir, organisées sous forme de partiels avec des sujets communs à tous les établissements, les pratiques de notation des professeurs demeureront différenciées selon le niveau scolaire des élèves et les lycées. Les comparaisons des notes dans le cadre de Parcoursup sont donc non pertinentes. Un 15/20 d'un élève de Louis-le-Grand n'est pas comparable à un 15/20 d'un élève scolarisé dans la majorité des lycées de banlieue.

ÉVALUATION NATIONALE IMPOSSIBLE

Pour prendre en compte ces différences, certaines universités pondèrent les notes des candidats, notamment en accordant des bonus à certains lycées, compte tenu du classement des établissements. Cette démarche d'équité, séduisante, est pourtant inappropriée. Outre un classement des établissements discutable, ce classement est ordinal (il définit un ordre du premier au dernier), mais il n'est pas cardinal. Il ne définit pas des niveaux de compétences moyens des établissements. Ainsi, à une différence importante dans le classement des lycées peut correspondre une différence faible en termes de niveau moyen des élèves.

Pour sélectionner des candidats, inférer du classement des établissements des différences de compétences entre les élèves est statistiquement aberrant. C'est pourtant la démarche de Parcoursup lorsque les notes des candidats sont pondérées. Il en est de même lorsque les notes ne sont pas pondérées, alors même que les notes ne sont pas comparables d'un établissement à l'autre, voire d'une classe à l'autre. Au fondement de la justice scolaire, le principe de l'égalité de traitement est clairement bafoué.

Compte tenu de leurs modalités d'élaboration, prendre en compte les appréciations qualitatives et les notes mises par les lycées pour sélectionner les candidats revient à donner aux mesures retenues une pertinence statistique qu'elles n'ont pas. Additionner de multiples mesures discutables n'est pas un gage d'objectivité et ne permet pas de légitimer un classe-



ment des candidats au centième de point près! L'impossibilité de réaliser une évaluation nationale pertinente à partir d'évaluations locales a été comprise, dès le début du XIX^e siècle, lors des premières sélections des candidats à Polytechnique réalisées par des jurys indépendants délocalisés dans les grandes villes. Dans son principe, Parcoursup constitue un retour en arrière de deux siècles!

De surcroît, chaque établissement du supérieur paramètre l'algorithme national selon ses objectifs. Certains établissements prennent en compte la lettre de motivation, d'autres non. Il en est de même des pondérations des notes, différentes selon les universités. Mais ce lycéen ne sait pas si celles retenues par l'université de son académie le pénalisent ou pas. Pour établir une égalité de traitement des candidats, il faudrait que les règles soient les mêmes ou, au minimum, que les règles locales de sélection soient publiques pour que les candidats puissent faire des choix éclairés. Sans le savoir, des candidats ont formulé des demandes d'affectation dans des filières où leur chance était quasi nulle.

L'arbitraire de ce système est considérable. Il risque aussi d'être biaisé socialement. Lorsque plusieurs dizaines de candidats sont classés ex aequo, ils peuvent être départagés par une étude manuelle de leur dossier, dans laquelle les effets de réputation et les stéréotypes sociaux risquent de jouer au maximum. Entre deux

L'ARBITRAIRE DE CE SYSTÈME EST CONSIDÉRABLE. IL RISQUE AUSSI D'ÊTRE BIAISÉ SOCIALEMENT

candidats ex aequo, le lycée d'origine risque d'être discriminant, tout comme l'âge ou le redoublement de la classe de terminale – autant de critères peu pertinents pour juger de la réussite possible dans l'enseignement supérieur.

Comment est-on arrivé à un système de sélection aussi discutable, qui légitime une sélection arbitraire? Parmi les multiples raisons, il faut retenir la précipitation de la mise en œuvre de Parcoursup, qui n'a pas permis de saisir la complexité des problèmes et la difficulté à trouver des solutions adaptées. Ensuite, le gouvernement a fait preuve d'une forme d'autisme en refusant de prendre en compte les modifications possibles, par exemple le classement des vœux, ou en supprimant – système en vigueur dans APB (admission post bac) – le choix obligatoire, a minima, d'une licence dite à la « pastille verte », dont les capacités d'accueil sont moins limitées. La limitation du nombre de choix (dix, au lieu de vingt dans APB) accentue aussi, mécaniquement, les problèmes d'affectation.

Enfin, et surtout, ce gouvernement, tout comme les précédents, se dérobe à ses responsabilités, faute de répondre à des interrogations légitimes. Face aux gé-

nération plus nombreuses des années 2000 (830 000 naissances en 2000, alors que ce nombre variait autour de 750 000 dans la seconde moitié des années 1990), n'est-il pas nécessaire d'investir davantage dans l'enseignement supérieur? Avec des diplômés du supérieur qui constituent toujours la meilleure parade contre le risque du chômage, pourquoi en limiter le nombre? Le fait est connu, mais il semble négligé par la majorité. Un diplômé du supérieur ne trouve pas forcément un emploi dans sa spécialité, mais il a une employabilité supérieure à celle d'un bachelier.

Après avoir pris des mesures fort coûteuses et très favorables aux plus fortunés (plus de 5 milliards d'euros de recettes fiscales perdues), Emmanuel Macron est-il encore en mesure de proposer aux jeunes générations des projets mobilisateurs plutôt qu'une approche comptable et malthusienne, source légitime d'inquiétudes et de déception? A croire que le gouvernement est plus préoccupé par le sort de quelques milliers de rentiers, majoritairement des héritiers, que par les plus de 800 000 jeunes gens qui, chaque année, souhaitent construire leur avenir et feront la France de demain. ■



Pierre Merle est sociologue, spécialiste des questions scolaires et des politiques éducatives. Dernier ouvrage paru : « Les Pratiques d'évaluation scolaire. Historique, difficultés, perspectives » (PUF, 336 pages, 25 euros)

